Chilly-Mazarin (91) – Un collégien exclu pour s'être défendu face à son harceleur : « C'est lui qui est puni »

14/04/2025 à 17h08



Selon *Le Parisien*, Bruno, un élève de 12 ans scolarisé en 6e au collège Dînes Chiens de Chilly-Mazarin (Essonne), a été exclu après avoir frappé un camarade qu'il accuse de le harceler depuis des mois. Souffrant d'une dyslexie avancée, Bruno aurait été poussé, insulté et faussement accusé de vol par un groupe de trois élèves. L'altercation survenue le 27 mars, lors de laquelle il a giflé son harceleur, a entraîné son éviction temporaire.

Sa mère, Deborah, venue sur place, est accusée d'avoir agressé verbalement et physiquement le personnel. Elle reconnaît avoir crié, mais nie toute intention violente : « C'est vrai qu'à un moment je l'ai touché, mais je n'ai jamais voulu le frapper. » Selon le rectorat, la famille se serait montrée « très agressive » et accompagnée d'un chien non muselé.

Le collège a suspendu l'accueil des élèves le lendemain, et la mairie a condamné fermement les actes reprochés à la famille. La cellule anti-harcèlement du département s'est finalement

saisie du dossier. Le rectorat affirme n’avoir découvert le harcèlement qu’à cette occasion. Bruno sera inscrit dans un autre établissement à la rentrée, mais devra vivre chez son père le temps pour sa mère de se rapprocher du nouveau collège.

Bruno résume la situation d’un souffle : « Je me suis défendu […] Je voulais simplement que tout s’arrête. »